

La création de l'École Libre de filles

18/03/1880 loi FERRY

La loi Ferry instaure la gratuité de l'enseignement public ainsi que l'obligation de la scolarité de 6 à 13 ans. L'enseignement public sera laïque : l'instruction morale et religieuse est remplacée par l'instruction morale et civique,

Un jour de congé dans la semaine est prévu afin de permettre l'instruction religieuse en dehors des écoles.

La lettre d'obédience est supprimée et c'est le brevet de capacité qui est nécessaire pour enseigner.

Devant ces dispositions qui ne correspondent pas au projet des écoles basées sur une éducation morale et chrétienne, l'évêque Mgr Catteau réagit aussitôt en Vendée.

En août 1882, il organise « *des écoles libres et catholiques* » et il crée « *l'œuvre des écoles catholiques de Vendée* » en établissant dans les paroisses une souscription « le sou des écoles », en vue d'aider au soutien des nouvelles écoles privées.

Cette année-là fut marquée par le premier procès du curé de la paroisse de St Denis. Il est accusé d'avoir fait dans son sermon du 15/08/1882 « *la critique du gouvernement et une provocation directe à la désobéissance aux lois* ».

A St Denis, comme dans beaucoup de communes qui n'avaient qu'une école congréganiste de filles reconnue communale et qui n'avaient pas jugé indispensable de construire une école spéciale de filles, le préfet décide la laïcisation de l'école.

L'école est donc laïcisée en avril 1884.

Le 6 avril, par un arrêté, le préfet révoque l'institutrice religieuse qui dirige l'école de filles (maison Gaubert) et lui demande de remettre les clés de l'école à **Melle MONTLEAU**, institutrice laïque nommée par l'autorité académique. [Voir pièce jointe n°1.](#)

Le 16 avril, l'inspecteur vient à Saint Denis pour installer la nouvelle institutrice mais Mr Amiaud, adjoint, refuse de lui remettre les clés de l'école.

Le 18 avril, Mr Frize, secrétaire général de la préfecture, vient à Saint-Denis accompagné de la nouvelle institutrice et des gendarmes de Belleville. L'abbé Rousseau, Mme Buet (Sœur Marie-Edith) institutrice religieuse, une partie du conseil municipal et une partie de la population de St Denis les attendent devant la maison de l'école. Le maire refuse de donner les clés : il avance le même argument que son adjoint : il s'agit d'un local privé et non pas municipal. Après une réunion à la mairie et une bousculade devant l'école, Mr Frize fait ouvrir la porte par le serrurier Galipaud. L'abbé Rousseau proteste. L'affaire eut son épilogue en justice. Six dionysiens, dont l'abbé Rousseau furent condamnés à des peines légères pour entrave à la force publique.

L'école dite communale de filles (maison Gaubert) devient donc en mai 1884 l'école publique de filles.

Dès mai 1884, sous l'impulsion de l'évêque Mgr Catteau, les religieuses avec Mme Buet (Sœur Marie-Edith) en tant que directrice ouvrent une école libre et catholique de filles dans leur maison de Bethléem. Cette date marque l'origine du lieu de l'école Notre-Dame actuelle. [Voir pièce jointe n°2.](#)

En Vendée, l'enseignement catholique s'organise. Il crée de nombreuses écoles confiées à des congréganistes ainsi qu'à quelques laïcs dans le Sud-Vendée. Mgr Catteau se préoccupe, dans ces nouvelles conditions d'exercice, de soutenir et de garantir le niveau des études. Il crée un certificat d'études diocésain.

Au plan national, la politique de laïcisation a porté ses fruits. L'Ouest a particulièrement bien su résister et s'organiser.

Mais les nouveaux dirigeants entendent bien mener à terme la politique mise en place. Le mouvement se radicalise avec l'entrée dans le XX^{ème} siècle.

Il s'agit en réalité d'éliminer complètement les congrégations enseignantes.

Qu'en est-il du legs Gaubert ?

Comme nous l'avons précisé dans le paragraphe II, vers 1869, Sœur Sainte Aurélie a eu recours au maire pour la gestion du legs, charge devenue trop lourde pour elle.

En 1878, Sœur Sainte Aurélie quitte St Denis la Chevasse et est remplacée par Sœur François Joseph. Celle-ci fit un court séjour à St Denis et dès 1879, est remplacée par Sœur Marie Edith (Joséphine Buet).

En 1882, Sœur Marie Edith, titulaire de l'école communale de filles demande à Mr le Maire de reprendre la gestion de la fondation Gaubert. C'est ainsi que le 15 octobre 1882, un nouveau bail est passé entre Sœur Marie Edith et les époux Siret, fermiers de la ferme de la Malveille pour une durée de 9 ans à courir du 23/04/1884.

Parallèlement, un problème se pose en 1881 pour la municipalité de St Denis la Chevasse.

En effet, à la suite d'une lettre de l'Inspecteur primaire demandant la construction d'une école de filles, celle de la maison Gaubert étant « *dans un état déplorable* », deux questions sont posées au CM :

- Faut-il aliéner (vendre) l'immeuble qui sert de maison d'école de filles (maison Gaubert) ?

La majorité du CM refuse parce que la maison Gaubert n'appartient pas à la commune qui ne peut donc pas en disposer.

- Les revenus de la Malveille (800 F) peuvent-ils être affectés à la construction de l'école de filles ?

Pour la majorité, les revenus sont affectés à l'institutrice et non à la commune. Depuis longtemps, c'est par erreur qu'ils ont été gérés par le CM comme nous l'avons développé précédemment.

La minorité souhaite utiliser ces revenus pour la construction d'une école tout en respectant l'esprit du vénérable abbé Gaubert, de faciliter l'instruction et de moraliser la population. Il s'ensuit une tension entre les deux parties au sein du CM.

En 1882, lorsque le revenu de la Malveille est supprimé du budget de la commune (Sœur Marie Edith ayant repris les charges de la fondation Gaubert), la minorité refuse alors de signer le budget.

Il est intéressant de constater qu'après les événements d'avril 1884 avec l'installation houleuse de l'institutrice laïque dans la maison Gaubert, les membres de cette minorité ne figurent plus dans le CM lors de l'élection du 4/05/1884.

Dès juillet 1884, le préfet reçoit une lettre d'un contribuable de St Denis qui veut intenter un procès au fermier de la Malveille pour avoir signé un bail avec la Sœur congréganiste en dehors de la Mairie. Il demande au CM s'il est dans son intention d'intenter un procès lui-même. Mais le CM veut avant tout connaître le nom de « *l'habitant contribuable* ».

Après avoir reçu la réponse du préfet indiquant le nom du contribuable, le CM crée une commission chargée de réunir toutes les pièces relatives à la ferme de la Malveille afin de statuer sur cette affaire que les nouveaux membres du CM découvrent.

Le CM refuse alors énergiquement d'intenter un procès au fermier de la Malveille pour plusieurs raisons :

- La métairie de la Malveille n'est pas une propriété de la commune.
- Le bail passé en 1873 était un acte de complaisance à l'égard de l'institutrice congréganiste de l'époque.
- Le bail de 1882 n'est pas préjudiciable à la commune car la Malveille n'est pas sa propriété.

Le préfet ne peut pas se prononcer, il renvoie l'affaire devant le Conseil de Préfecture.

Et le 21/02/1886, par une lettre adressée au Maire, le Préfet informe que « *le jugement du tribunal civil de la Roche-sur-Yon a maintenu la commune de St Denis-la -Chevasse dans la jouissance et la possession de la Malveille.* »

La commune accepte un nouveau bail par adjudication.

Dès juillet 1884 et à compter de ce jour, les Sœurs ne perçoivent plus le revenu de la ferme de la Malveille.

Au cours des années suivantes, le legs Gaubert est toujours utilisé pour l'instruction des enfants de la commune :

- En 1893/94, pour la construction d'une école publique de filles, route des Lucs-sur-Boulogne, pour les réparations de la ferme de la Malveille.
- En 1895, pour améliorer l'ancienne école de filles (Maison Gaubert) et pour y loger un receveur des Postes, pour la construction des murs de clôture de l'école publique de filles.
- En 1902, pour indemniser les cours d'adultes donnés par Melle Montleau institutrice publique.
- En 1908, pour la création d'une classe enfantine annexée à l'école publique de filles.

Loi Combes

En juin 1902, Emile Combes se trouve Président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des cultes et décide de supprimer tous les établissements congréganistes qui ne seront pas munis d'une autorisation particulière, leur personnel évacué dans un délai de 8 jours, leurs immeubles liquidés sans plus ample commentaire. C'est ainsi qu'en octobre 1903 ; il ne reste que quelques établissements autorisés.

Mais la loi votée le 7 juillet 1904 donne le signal de la fermeture immédiate des dernières écoles encore en fonction.

Le 1^{er} mars 1910, le préfet de Vendée pourra assurer à son ministre : « il n'existe plus dans mon département d'écoles congréganistes » (AD Vendée)

Que font les religieuses en place à St Denis en 1902 ?

En février 1902, suite aux lois de juillet et décembre 1901 qui demandent aux établissements congréganistes d'être munis d'une autorisation particulière, les religieuses de St Denis demandent au préfet l'autorisation d'enseigner. Le préfet demande l'avis du CM de la commune. Celui-ci « déclare se désintéresser complètement de la question de l'autorisation demandée par la congrégation »

Jusqu'en juillet 1903, les religieuses de St Denis continuent d'enseigner en ayant toutefois déposé un dossier de demande d'autorisation. Cette autorisation a dû leur être refusée courant l'année 1902/1903 car, par une lettre du préfet du 10/10/1903, celui-ci rappelle aux Sœurs « que le délai accordé aux congréganistes pour fermeture du dit établissement expirait au début des vacances scolaires ».

[Voir pièce jointe n°3.](#)

Pour continuer à enseigner, les religieuses sont contraintes de quitter leur congrégation et de se séculariser. Mme Buet (Sœur Marie-Edith) alors directrice depuis 1879 quitte la congrégation de Mormaison, se sécularise le 30/07/1903 et ouvre l'école libre de filles de St Denis -la -Chevasse le 28/09/1903 (selon le procès verbal du 6/10/1903).

Mais le problème qui a dû se poser aux Sœurs est de savoir où faire la classe puisque les locaux n'appartenaient pas à la Congrégation ni aux Sœurs qui étaient en place en 1903. Ils appartenaient à la dernière survivante des quatre Sœurs qui avaient acheté en 1855 la parcelle « le Vigneau » (voir paragraphe II).

Selon les archives de Mormaison :

- le 1^{er}/06/1903, Melle Charbonneau, dernière religieuse vivante ayant acheté la parcelle de terrain en 1855 (voir page 4 de la 2^{ème} partie) fait une promesse de vente à Mr Jules Gourraud médecin, propriétaire au Bois à St Denis « *promet de lui vendre une maison qu'elle possède et servant présentement de maison d'école telle qu'elle se comporte avec les servitudes, cours et jardin qui en dépendent....il aura la liberté de réaliser cette acquisition ou de l'abandonner à son gré durant le cours du bail ...* »

- le 15/07/1903, la supérieure générale de la congrégation « *cède et abandonne à titre de vente à Mr Jules Gourraud la pleine propriété de tous les meubles et objets mobiliers appartenant à la dite congrégation dans l'établissement qu'elle occupait à St Denis, le dit établissement étant devenu vacant et son mobilier sans emploi.*

La suite de ce document est fort intéressante car il nous indique le mobilier de cette école au début du siècle dernier. *Ce mobilier consiste en neuf tables d'école, trois lits, une armoire, un buffet de cuisine, deux tables, une demi-douzaine de chaises.*

Pour nous, qui avons débuté dans les années 70, nous sommes très émues d'imaginer ces soeurs avec si peu de matériel pour enseigner à un grand nombre d'enfants par classe dans les locaux où nous avons nous-mêmes enseigné.

Dans le même temps, le préfet veut s'assurer qu'il n'y a plus de sœurs congréganistes et plus d'établissement appartenant à la congrégation de Mormaison à St Denis et notifier aux sœurs congréganistes propriétaires de l'école de St Denis le rejet de leur demande d'autorisation.

C'est ainsi que nous retrouvons :

1° le procès-verbal de gendarmerie de Belleville en date du 6/10/1903 constatant l'ouverture d'une école libre à St Denis.

[Voir pièce jointe n°4.](#)

"J'ai ouvert le 28 Septembre dernier, l'école libre de filles, de la Commune de St Denis-la-Chevasse, que je dirigeais antérieurement comme congréganiste. Je suis sécularisée depuis le 30 Juillet dernier et je possède mon brevet élémentaire. La maison dans laquelle j'exerce, m'est fournie par M. GOURRAUD, propriétaire au Bois en St Denis-la-Chevasse, qui l'a en location de Melle CHARBONNEAU, religieuse, demeurant aux Brouzils; le mobilier scolaire m'est également fourni par M. Gourraud, et c'est par lui que je suis salariée. J'ai comme adjointe Melle Marie ROULET, et comme domestique Melle Germaine MARCHAND, avec lesquelles j'ai l'intention de continuer ma classe."

2° le procès-verbal du 18/10/1903 de Rocheserviére « ...la Supérieure de Mormaison a déclaré que les Sœurs Pauleau et Tessier étaient décédées depuis plusieurs années et Melle Charbonneau habitait l'infirmerie des Brouzils... » [Voir pièce jointe n°5.](#)

3° puis le procès-verbal de gendarmerie de l'Herbergement « notifiant à Melle Charbonneau aux Brouzils le rejet de la demande d'autorisation à l'établissement de St Denis-la-Chevasse ». [Voir pièce jointe n°6.](#)

Néanmoins, les enseignantes sécularisées de StDenis seront poursuivies pour « infraction aux lois sur les associations de complicités » audience du 12/12/1904(AM).

Elles ont été acquittées mais elles ont dû faire preuve de courage, de ténacité et de persévérance face à ce que l'on peut appeler du harcèlement de la part des autorités de l'époque. Et il ne faut surtout pas oublier qu'elles étaient seules sans soutien, du moins apparent de leur congrégation, n'en faisant plus partie. Il est fort probable qu'elles aient eu le soutien d'une partie de la population de St Denis, du curé et de membres du Conseil municipal en place... »

En continuant nos recherches, nous trouvons dans les archives de l'école privée actuelle un document datant de 1972 par lequel « les conjoints ARNAUD font apport à l'association du Sacré-Cœur sous la présidence de Marcel Moreau d'une maison d'habitation avec bâtiments scolaires, route de Chauché et d'une maison d'habitation avec bâtiments scolaires, route de Belleville... »

Ce document nous apprend aussi l'existence d'un testament olographe de Melle Charbonneau (une des religieuses ayant acheté le terrain en 1855) en date du 8/11/1903 à l'étude de Mre Geffré à St Denis la Chevasse. Celle-ci lègue à Eugène Arnaud une maison d'école avec bâtiments scolaires, route de Belleville de 28a35ca.

Elle décède le 10/05/1904 aux Brouzils et le 21/05/1904, à l'ouverture du testament, les dits immeubles reviennent à Eugène Arnaud.

Nous pouvons supposer que la promesse de vente a été faite dans l'urgence en 1903 à Mr Gourraud mais n'a pas eu de suite. Mr Gourraud médecin et propriétaire au Bois est mort le 20/03/1905.

Par testament, Eugène Arnaud est donc propriétaire de la maison d'école de filles, servant de prête-nom et mettant ainsi à la disposition des enseignantes sécularisées les locaux légalement et durablement.

Nous pouvons par ces quelques lignes rendre hommage à Joséphine Buet (Sœur Marie-Edith) qui a été directrice de 1879 à 1905. Elle a vécu la période de laïcisation en 1882 et la période violente anti-congréganiste en 1902 où elle a choisi certainement avec beaucoup de tristesse et de courage de quitter sa congrégation pour continuer à enseigner aux enfants de St Denis.

En 1905, Anna Mainguet lui succède et « déclare l'ouverture d'une école laïque privée de filles le 12 août 1905 » en tant que nouvelle directrice. [Voir pièce jointe n°7.](#) Elle reste 5 années et en 1910, elle est remplacée par Léontine Coutand qui fait également une nouvelle « déclaration d'une école privée laïque le 11 août 1910 ». Elle enseignera à St Denis jusqu'en 1935. [Voir pièce jointe n°8.](#)

Et le legs Gaubert !

Les revenus de la ferme de la Malveille sont attribués à la commune depuis 1886 (*jugement du tribunal civil de la Roche-sur-Yon*).
Lors des DM du 2/05/1926, le CM demande l'autorisation de vendre la ferme de la Malveille clôturant ainsi définitivement le legs Gaubert, datant de 1696.

Comment oublier que l'abbé Gaubert, curé de St Denis la Chevasse par sa foi, sa détermination, son énergie et ses privations achète deux fermes pour assurer d'une façon pérenne le fonctionnement d'une école de filles ?

Comment oublier que ce curé de St Denis pense à transmettre aux générations à venir la réalisation de son projet, celui d'encourager l'instruction de la jeunesse grâce à son testament ?

L'abbé Gaubert, pensait-il en 1696 que lors des DM de 1926, on parlerait encore de son testament ?

Certes non. Comment aurait-il pu imaginer que moins d'un siècle plus tard, naîtrait la Révolution et pour la Vendée, l'épisode le plus barbare de son histoire ?

Aurait-il été heureux de voir qu'après les troubles sanglants de la Révolution, une de ses fermes demeure pour continuer son œuvre ?

Qu'aurait-il pensé en 1846, en voyant se déchirer les habitants de sa paroisse pour la nomination d'une institutrice en opposition à celle de l'Evêque qui suivait les clauses de son testament ?

Sans doute aurait-il été heureux en 1848, de voir les Religieuses prendre le relais pour l'instruction des filles après des années extrêmement dures pendant lesquelles il leur arrivait de ne pas manger à leur faim.

Qu'aurait-il pensé en 1884, des conflits souvent violents, opposant les habitants de sa paroisse jusque devant la justice pour rétablir le droit dicté par son testament ?

Et enfin en 1903, aurait-il été choqué de la séparation de l'Eglise et de l'Etat instaurée par la violence et dans la violence ?

Qu'aurait-il pensé du traitement des religieuses devant renoncer à leur congrégation ? Elles n'ont probablement pas quitté leur vie religieuse devant Dieu, elles ont continué seules avec leur courage et leur foi.

En 1905, la situation est la suivante :

Une école publique de filles située route des Lucs-sur Boulogne (actuellement 39, rue G. Clémenceau).

Une école publique de garçons située route des Lucs-sur-Boulogne (actuellement 25-27, rue G. Clémenceau).

Une école libre de filles située route de Belleville (actuellement 26, rue abbé Pierre Arnaud).

Rappelons les noms des Directrices depuis l'arrivée des Religieuses à St Denis en 1846.

- Sr Sainte Aurélie (Hortense PAULEAU) de 1846 à 1877.
- Sr Saint Vincent de Paul (Véronique MERLET) de 1877 à 1879.
- Sr Marie Edith (Joséphine BUET) de 1879 à 1903 puis sécularisée de 1903 à 1905.

Et ensuite ?

Les religieuses et les sécularisées qui se sont succédé continueront malgré tout l'instruction des filles de la paroisse jusqu'en 1970, puis celle des filles et des garçons de la maternelle au CE2. Enfin, elles quitteront définitivement St Denis en 1989.

L'école privée de garçons ouvre ses portes en 1937 du CP au CM2.

En 2000, l'école du Sacré Cœur a fusionné avec celle de Notre-Dame pour l'instruction des filles et des garçons de St Denis- la- Chevasse.

L'école Notre-Dame poursuit donc l'œuvre souhaitée par l'abbé Gaubert, **l'instruction de la jeunesse.**

Une 4^{ème} partie se prépare ...

Pièces jointes :

- [n°1 : nomination de Melle Montleau, le 7 avril 1884, directrice de l'école communale de filles.](#)
- [n°2 demande d'ouverture d'une école libre de filles, le 16 mai 1884.](#)
- [n°3 lettre du préfet sur le rejet de la demande d'autorisation formée par la congrégation.](#)
- [n°4 procès-verbal de gendarmerie sur l'ouverture d'une école libre à St Denis la Chevasse.](#)
- [n°5 procès-verbal de gendarmerie sur la notification du rejet de demande d'autorisation à Mormaison.](#)
- [n°6 procès-verbal de gendarmerie sur la notification du rejet de demande d'autorisation aux Brouzils.](#)
- [n°7 déclaration d'ouverture d'une école laïque privée de filles à St Denis la Chevasse, le 12 août 1905.](#)
- [n°8 déclaration d'ouverture d'une école privée laïque de filles à St Denis la Chevasse, le 11 août 1910.](#)

Cette photo datant de 1937 est la plus ancienne que nous ayons retrouvée. Sur la porte d'entrée de la classe est inscrit BETHLEEM, nom donné par les Sœurs en 1860 lors de la construction de leur maison sur la parcelle « le Vigneau » qu'elles avaient achetée en 1855 (voir Historique 2). L'école a été cette année rénovée et si vous passez devant la porte de la classe, regardez avec attention, vous y devinerez encore Bethléem !



Regardez sous la statue de la Vierge Marie l'inscription « Je suis la gardienne de ces lieux » et à droite « Bethléem » nom donné par les Sœurs à leur maison qu'elles ont fait bâtir sur le terrain acheté en 1855.